

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2020 – 10 - 11

Séance du 13 octobre 2020

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents 29

Représentés : 4

L'an deux mille vingt, le treize octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT- CYR-SUR-MER réuni, en raison du contexte sanitaire, à l'Espace Provence, conformément à l'information préalable de Monsieur le Préfet du Var, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET : *Etaient présents :* Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, VANPEE
Messieurs CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

**POLITIQUE EN FAVEUR
DE LA JEUNESSE**

**REALISATION
D'UN POLE JEUNESSE**

**DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE AUPRES
DU DEPARTEMENT DU VAR**

Conseillers Municipaux : Mesdames AIELLO Béatrice, BEAUDOIN Anne-Laure, ETCHANCHU Helen, GENEVOIS Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, MANOUKIAN Astrid, MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, ROCHE-SANNA Corinne, Messieurs BAIXE Bruno, BERARD Alain, GUEGUEN Yannick, LEPACHELET Jacques, MAUBE Yvan, PAMELLE Yohann, PEYRARD Christian, ROCHE Jean-Paul, VALENTIN Jean-Michel.

**AU TITRE
DE L'ANNEE 2020**

Etaient représentés :
Conseillers Municipaux : Mesdames Laurene CATANI (procuration à Madame Andrée SAMAT), Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Madame Corinne ROCHE-SANNA, Messieurs Dominique HOCQUET (procuration à Monsieur Yvan MAUBE), Dominique OLIVIER (procuration à Madame Laura GENEVOIS)

<<<<>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire de séance.

Rapporteur :
Madame Pascale GUIROU

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20201013-DEL20201011-DE
Date de télétransmission : 16/10/2020
Date de réception préfecture : 16/10/2020

La Commune entend développer une politique jeunesse de proximité et associer sur un même site - le pôle jeunesse - un ensemble d'utilisateurs qui agissent en direction de la jeunesse du territoire et qui doivent trouver des complémentarités à vivre leur projet sur un même lieu.

Dans cette perspective, le futur bâtiment communal proposera des locaux adaptés et fonctionnels pour accueillir un public de jeunes aux attentes multiples : besoins de loisirs, de culture, d'hébergement, d'accompagnement, d'information et de socialisation.

Cet équipement sera réalisé à proximité des jardins familiaux et du gymnase des Oliviers.

Ce lieu d'échange, de rencontre et d'écoute permettra l'organisation tout au long de l'année d'activités culturelles éducatives, sportives ou simplement de détente pour tous les jeunes.

L'estimation concernant la construction de ce pôle jeunesse s'élève à 1 200 000 € H.T.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de solliciter l'aide financière du Département du Var pour la réalisation de ce projet, l'accompagnement socio-éducatif des jeunes auquel il contribuera s'inscrivant dans l'esprit de la politique départementale de prévention en faveur de la jeunesse.

Le Plan de Financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

OPERATION	
CREATION D'UN POLE JEUNESSE	
Département du Var	200 000 €
Région Sud PACA (FRAT)	195 000 €
Autofinancement	805 000 €
Total HT	1 200 000 €
T.V.A 20 %	240 000 €
Total TTC	1 440 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'exposé qui précède
- Solliciter l'aide financière du Département pour l'année 2020, telle qu'elle ressort du programme exposé ci-dessus,
- Autoriser le Maire à accomplir les actes nécessaires permettant la formalisation de cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE,

Approuve l'exposé qui précède,

Sollicite l'aide financière du Département pour l'année 2020, telle qu'elle ressort du programme exposé ci-dessus,

Autorise le Maire à accomplir les actes nécessaires permettant la formalisation de cette demande

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY